

Novembre 2025

www.handicapenergie.fr

MDPH : 18 MESURES POUR SIMPLIFIER LES DEMARCHEES DES PERSONNES HANDICAPEES



Pour améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et simplifier les démarches des demandeurs, la ministre Charlotte Parmentier-Lecocq a présenté 18 mesures début juillet. Sur le renouvellement des droits, la durée d'attribution de l'AEEH ou bien encore les formulaires de demande. Rien de révolutionnaire, surtout des annonces de bon sens... et peu coûteuses. La plupart entreront en vigueur au premier semestre 2026.

« Il faut refaire le même dossier tous les deux ou trois ans. », « Je ne sais pas comment le remplir. », « Les délais d'instruction sont trop longs. », « Je n'ai pas été conseillé. » ... Ces reproches sur le fonctionnement des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et les difficultés à faire valoir ses droits, Charlotte Parmentier-Lecocq les a entendus encore et encore, lors du « Tour de France des solutions » qu'elle a entrepris en mars 2025. Pour tenter d'y répondre, la ministre déléguée chargée des personnes handicapées a présenté, jeudi 10 juillet, 18 mesures destinées à faciliter la vie des personnes concernées. Focus sur les principales.

L'Allocation de base d'éducation de l'enfant handicapé(l'AEEH) : une fois pour toutes jusqu'à 20 ans

Un enfant peut se voir attribuer l'AEEH de base jusqu'à son 20e anniversaire, à condition que son taux d'incapacité soit au moins égal à 80 %, sans perspective d'amélioration. À partir du 1er avril 2026. La condition du taux d'incapacité ne sera plus obligatoire pour l'octroi de l'AEEH jusqu'à son 20e anniversaire. Il faudra simplement que son handicap ne soit pas susceptible d'évoluer favorablement. Un bémol : la durée maximale pour un complément d'AEEH reste limitée à cinq années. Dommage également que Charlotte-Parmentier Lecocq n'ait pas décidé de modifier la réglementation interdisant le partage de l'AEEH entre les deux parents, en cas de garde alternée. Lorsqu'elle n'était pas encore ministre mais députée, elle avait pris position en faveur de cette évolution.

Complément d'AEEH et aménagements scolaires : des durées d'attribution calées sur la scolarité

Aujourd'hui, les droits des enfants (AEEH, orientation scolaires, AESH...) ne sont pas accordés pour les mêmes durées. Cela conduit les familles à déposer des demandes à différentes échéances. À partir du 1er avril 2026. Les durées d'attribution des compléments d'AEEH et des aménagements scolaires pourront

correspondre aux périodes scolaires (maternelle, primaire, collège, lycée). Cela permettra donc aux parents de faire une demande commune au lieu de remplir deux dossiers.

Renouvellement des droits : des versements ininterrompus

Aujourd'hui, si la MDPH n'a pas étudié le dossier de renouvellement avant la fin des droits du bénéficiaire, le versement de ses aides s'arrête. À partir du 1er avril 2026, si l'allocataire a déposé son dossier de renouvellement dans les délais, soit quatre mois au moins avant la fin de ses droits et si la MDPH n'a pas rendu sa décision à l'échéance, les versements se poursuivent.

Première demande : un rendez-vous systématique

Aujourd'hui, faute de temps, les MDPH évaluent de nombreuses demandes sur dossier, y compris celles de primo-demandeurs. À partir du 1er avril 2026, elles proposeront systématiquement un rendez-vous d'accueil aux personnes déposant une demande pour la première fois. Mais, précise le ministère, cet entretien ne sera pas forcément individuel, il pourra être collectif.

Dossier MDPH : trois formulaires adaptés

Aujourd'hui, le dossier unique de demande comporte 20 pages. À partir de cet automne, les MDPH proposeront trois formulaires : Un formulaire complet pour les premières demandes, les situations complexes ou si le besoin a évolué. Un formulaire simplifié pour les renouvellements à l'identique. Un formulaire allégé pour une demande de droit unique. (ex : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Des mesures au coût financier réduit

Les associations de personnes handicapées avaient adressé au Gouvernement d'autres pistes de travail. Notamment autour de l'amélioration de la prestation de compensation du handicap (PCH), de l'évaluation des besoins des personnes vivant avec des altérations des fonctions mentales, psychiques et cognitives, de la réforme de la reconnaissance de restriction substantiel d'accès à l'emploi (RSDAE) pour faciliter le cumul d'allocation adulte handicapé (AAH) et des revenus du travail, etc. Autant de dispositions qui confrontées aux restrictions budgétaires actuelles n'ont pas été retenues.

<https://www.faire-face.fr/2025/07/17/mdph-18-mesures-pour-simplifier-les-demarches-des-personnes-handicapees/>

SANTE MENTALE : LE COMITE INTERMINISTERIEL ENFIN RELANCE



Après trois reports, le gouvernement promet de relancer le comité interministériel sur la santé mentale. Objectif : ne pas laisser les personnes concernées, notamment celles en situation de handicap psychique, sans réponses.

Le comité interministériel dédié à la santé mentale devrait finalement voir le jour. C'est ce qu'a annoncé la ministre de la Santé Stéphanie Rist, le 21 novembre 2025, lors d'un échange organisé par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis).

Une grande cause nationale à prolonger

L'annonce survient alors que la santé mentale, grande cause nationale 2025, fait face au risque d'essoufflement. De son côté, Michel Barnier a plaidé devant la commission d'enquête parlementaire sur la santé mentale et le handicap pour une prolongation de la grande cause en 2026. Il a promis de « ne pas lâcher » ce thème, qu'il abordera prochainement avec le Premier ministre Sébastien Lecornu

<https://informations.handicap.fr/a-sante-mentale-le-comite-interministeriel-enfin-relance-38581.php>

VEHICULES AMENAGES : QUELS MALUS A LA REVENTE



A partir du 1^{er} janvier 2026, lorsque vous vendrez votre véhicule aménagé pour accueillir un passager ou un conducteur dans son fauteuil roulant, l'acquéreur devra payer les éventuelles taxes sur les émissions de CO₂ et sur la masse s'il décide de supprimer cette accessibilité. Dans tous les autres cas de figure, il conservera le bénéfice de cette exonération de taxes.

Vous allez revendre votre voiture aménagée pour être accessible en fauteuil roulant au poste de conduite ou à une place de passager ? Attention, pour certains modèles et sous certaines conditions, à partir du 1^{er} janvier 2026, l'acquéreur devra s'acquitter rétroactivement de deux taxes dont vous avez été exonéré lors de l'achat de votre véhicule neuf. Ce qui risque de rendre votre voiture beaucoup moins attractive à la revente, puisque, malus compris, son coût à l'achat sera supérieur à celui de modèles d'occasion comparables. Mais pas d'affolement : contrairement à ce que laissent croire certains articles de presse, les cas dans lesquels votre acheteur va devoir passer à la caisse restent limités.

Des exemples de changements suite à la revente de mon véhicule aménagé :

1- Mon véhicule est accessible en fauteuil roulant et j'ai été exonéré des malus.

Cas n°1 : Le nouvel acquéreur va laisser le véhicule tel quel. Devra-t-il payer la taxe CO₂ ou sur masse, qu'il soit ou pas détenteur de la carte mobilité inclusion ? (CMI)

Non car le véhicule va demeurer accessible.

Cas n°2 : Le nouvel acquéreur va modifier le véhicule et il ne sera plus accessible. Devra-t-il payer la taxe CO₂ ou sur masse ?

Oui, si le véhicule est concerné par ces malus.

2 – Mon véhicule n'est pas accessible en fauteuil roulant et j'ai été exonéré des malus CO₂ et/ou masse auxquels il devait être soumis parce que j'ai une CMI (ou parce que mon enfant est titulaire de cette carte). Que va-t-il se passer lorsque je vendrai ce véhicule ?

Qu'il soit ou non titulaire de la CMI, le nouvel acquéreur n'aura pas à payer la taxe CO₂ et/ou masse. Même si le véhicule devrait y être assujetti au vu de ses émissions et de son poids.

Lire l'article complet : <https://www.faire-face.fr/2025/08/19/vehicules-amenages-quels-malus-a-la-revente/>

COIN CULTURE : DES IDEES A METTRE SOUS LE SAPIN



En librairie ce 5 novembre, **Mayane, de l'ombre à la lumière** retrace le parcours de Mayane-Sarah El Baze, jeune femme porteuse de trisomie 21, révélée par le film **Un p'tit truc en plus**. Ce témoignage écrit par sa mère, Sandrine Thevenon, évoque comment elle a mis en œuvre la promesse faite avec son mari : éléver Mayane comme n'importe quel autre enfant, lui donner toutes les chances, et ne jamais baisser les bras.

C'est un récit universel

L'histoire de Mayane, c'est un peu l'histoire de tous les parents sortant de la maternité avec un enfant porteur de trisomie 21. Le récit de Sandrine Thevenon revient sur toutes ses inquiétudes depuis le diagnostic mais aussi sur les victoires du quotidien. À travers un récit chronologique, la mère de Mayane parle des premières années, des difficultés rencontrées, mais aussi des progrès, des réussites et des apprentissages. « Je crois qu'on a tous besoin, un jour, de lire une histoire qui nous rappelle qu'il n'y a pas de vie impossible. Qu'il n'y a pas de chemin trop étroit. Qu'il y a des possibles dans les ailleurs. »

Une réflexion sur la parentalité avec un enfant différent

S'appuyant sur ses souvenirs, Sandrine Thevenon évoque la manière d'accompagner un enfant porteur de handicap dans un environnement souvent peu préparé à l'inclusion. Elle n'élude pas les revers mais veut délivrer un message porteur d'espoir. Face aux préjugés et aux pronostics médicaux pessimistes, elle a choisi de croire en Mayane. Ce lien très fusionnel mère-fille constitue d'ailleurs le fil rouge du livre.

Faire évoluer le regard sur la trisomie 21

Au-delà de l'histoire personnelle de Mayane, ce témoignage questionne la place du handicap – mot que la jeune fille réfute – dans notre société et les représentations de la trisomie 21. Il invite aussi à repenser la notion de normalité. Comme toutes les jeunes filles de sa génération, Mayane, refusant les étiquettes, veut exister pleinement, danser, aimer, et « voler de ses propres ailes ».

L'élosion d'une artiste

La mère de Mayane livre un texte émouvant, mais aussi éclairant sur la différence vécue de l'intérieur. Après le décès de son mari, Sandrine Thevenon s'est retrouvée seule avec son enfant, mais a tenu sa promesse de « ne jamais renoncer ». De l'ombre du diagnostic, des préjugés, à la lumière de l'affirmation de soi, le titre du livre évoque une trajectoire. « Aujourd'hui, je n'ai plus aucun doute : ma fille est une artiste. Pas une artiste "malgré" sa différence. Ni "grâce" à elle. Une artiste, point. Elle touche, elle émeut. Elle a quelque chose à dire. Et elle le fait de manière singulière. »

Mayane, de l'ombre à la lumière, Mayane & Sandrine Thevenon, éd. Harper Collins, 2025, 192 p, 19,90 €.

<https://www.harpercollins.fr/products/mayane-de-lombre-a-la-lumiere>

Les 10 livres indispensables sur le handicap à lire absolument



Le handicap, qu'il soit physique, sensoriel ou mental, est une réalité quotidienne pour des millions de personnes dans le monde.

Pourtant, il reste souvent méconnu ou mal compris par le grand public. Il suffit de ne pas être touché de près ou de loin par le handicap, pour ne pas se sentir concerné.

De ce fait, la littérature offre un très bon moyen de briser ces barrières de l'incompréhension. Elle permet de promouvoir une meilleure connaissance des différentes formes de handicap.

Les auteurs écrivant sur ce thème apportent des témoignages personnels et émouvants, mais pas seulement, ils encouragent la tolérance, l'empathie et la reconnaissance des différences.

Nous vous proposons de découvrir **une sélection de 10 livres indispensables sur le handicap**. Ces œuvres, écrites par des auteurs de divers horizons, illustrent la richesse et la diversité des expériences vécues.

À travers des récits autobiographiques, des fictions poignantes ou des histoires inspirantes, ces livres nous invitent à mieux comprendre et à soutenir les personnes en situation de handicap.

Si vous êtes directement concerné, proche d'une personne handicapée ou simplement désireux d'élargir votre horizon, cette liste de lectures vous offre une belle opportunité de découvrir et d'apprécier la diversité de l'expérience humaine.



1. S'adapter – Clara Dupont-Monod

2. Le cri de la mouette – Emmanuelle Laborit

3. Mon frère chasse les dinosaures – Giacomo Mazzariol

4. Des fleurs pour Algernon – Daniel Keyes

5. Wonder – R. J. Palacio
6. Avant toi – Jojo Moyes
7. Où on va, papa ? – Jean-Louis Fournier
8. L'enfant bleu – Henry Bauchau
9. Murène – Valentine Goby
10. Les mains de Louis Braille – Hélène Jousse

<https://handinova.fr/10-livres-indispensables-a-lire/>

A VOIR OU REVOIR...

Ils sont différents, et alors ! Nés avec un chromosome en plus, ils s'appellent Éléonore, Dylan, Jeanne ou encore Julie et Laurent. Ils veulent vivre pleinement, comme n'importe qui. Durant plusieurs mois, Zone Interdite a partagé, à différentes étapes de leur vie, le quotidien de Français porteurs de trisomie 21.

Travail, amour, autonomie, leurs parcours vont à l'encontre de bien des idées reçues.

Vous découvrirez comment ils parviennent, jour après jour, avec le soutien de leurs proches, à surmonter les obstacles qui restent pourtant nombreux. Du combat pour la scolarisation, à la difficile question du vieillissement, en passant par les premières amours et les amitiés, ces personnalités lumineuses ne manqueront pas de nous inspirer et de nous faire voir la vie autrement. Avec un grand truc en plus !



https://www.m6.fr/zone-interdite-p_845/trisomie-21-un-grand-truc-en-plus-c_13152983



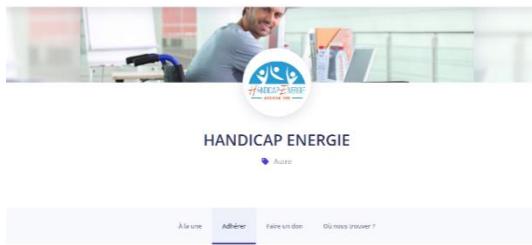
Après le chanteur Mika en 2024, c'est **Santa** qui sera la marraine de la 39e édition du Téléthon qui se tiendra **les 5 et 6 décembre prochain**. Energique, généreuse et engagée, elle sera aux côtés des familles, des chercheurs, des bénévoles et de tous les visages de France Télévisions.

Ensemble, ils partageront les victoires du Téléthon et combien elles ont fait bouger les lignes pour les familles concernées par des maladies rares. La médecine est entrée dans une nouvelle ère avec le développement de thérapies innovantes, des essais cliniques probants et des premiers traitements qui renversent le pronostic de maladies considérées comme incurables. Le combat doit continuer pour toutes celles et tous ceux qui attendent le traitement qui changera leur vie.

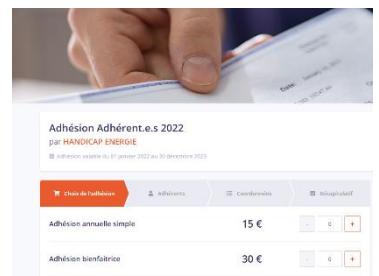
Près de 30 heures de mobilisation sur les antennes de France Télévisions et sur la plateforme france.tv



PENSEZ A RENOUVELER VOTRE ABONNEMENT



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<http://www.handicapenergie.fr/elementor-1750/>

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

www.handicapenergie.fr

Contact : contact@handicapenergie.fr

Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Nos Partenaires

